



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 107335

## Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la grippe aviaire. Le plan de prévention et de lutte contre le risque de pandémie grippale d'origine aviaire présenté en octobre 2004 dispose de différents niveaux d'alerte. Fin 2004, la France avait déclenché la phase 1 (prévention accrue pour circonscrire le risque). Aussi, il lui serait agréable de savoir si la France, deux ans plus tard, se trouve toujours en phase 1 du plan.

## Texte de la réponse

Afin de le rendre cohérent avec celui de l'OMS paru en mai 2005, le plan gouvernemental français de lutte et de prévention « pandémie grippale », disponible sur le site du ministère de la santé et des solidarités, a été révisé début septembre 2005 ; il est régulièrement mis à jour. Ainsi, identiques à ceux décrits par l'OMS, de nouveaux niveaux ont été définis et regroupés en trois périodes : 1. Période interpandémique regroupant deux phases : absence de nouveau virus grippal circulant chez l'homme ; absence de nouveau virus grippal chez l'homme malgré un virus animal occasionnant un risque substantiel de maladie humaine. 2. Période d'alerte pandémique regroupant trois phases ; infection humaine par un nouveau virus sans transmission inter-humaine (ou cas rares liés à des contacts rapprochés) ; cas groupés (« clusters ») de transmission inter humaine limitée et localisée ; extension des cas groupés encore géographiquement localisée. 3. Période pandémique constituée d'une seule phase : forte transmission inter humaine dans la population avec extension géographique rapide. Pour chacune de ces phases (ou situations), deux niveaux sont définis selon que l'événement survient à l'Étranger (A) ou sur le territoire national (B). Aujourd'hui, l'évolution de l'épizootie et de l'épidémie correspond à la phase 3A de la période interpandémique, situation identique à celle constatée depuis début 2004. Bien que l'épizootie semble plus ou moins bien maîtrisée dans certains pays, l'apparition régulière de cas humains dans d'autres États (Indonésie notamment) met en évidence une persistance de la menace qui justifie un maintien de la vigilance et la poursuite de la préparation à une pandémie, comme cela a été rappelé le 2 novembre dernier par David Nabarro, coordinateur de l'ONU pour la lutte contre ce fléau.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 107335

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10780

**Réponse publiée le** : 19 décembre 2006, page 13396